



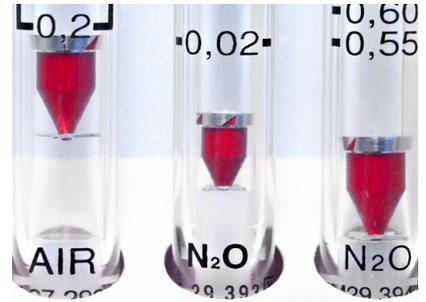
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Service d'accréditation suisse SAS

Rapport annuel 2023

Service d'accréditation suisse SAS



12

comités sectoriels

733

organismes accrédités

618[✓]

actions exécutées

473

experts et expertes techniques

48

collaborateurs et
collaboratrices
du SAS



La portée technique de nombreuses accréditations ne cesse d'augmenter



Konrad Flück
Responsable du SAS

Au cours de l'année 2023, le SAS et ses activités ont été contrôlés une nouvelle fois par l'organisation internationale European Accreditation (EA) dans le cadre d'une évaluation par les pairs (peer evaluation) selon la norme ISO/IEC 17011. L'évaluation a porté sur les neuf domaines d'accréditation de l'offre du SAS, dont deux pour la première fois : les organisateurs d'essais interlaboratoires et les producteurs de matériaux de référence. Le rapport final sur l'évaluation par les pairs du SAS et la décision finale du comité compétent de l'EA sont attendus pour 2024.

En 2023, le SAS a délivré un total de 125 accréditations à des organismes d'évaluation de la conformité et a effectué 455 surveillances d'accréditations existantes. Les 733 organismes d'évaluation de la conformité bénéficiant d'une accréditation à la fin de l'année montrent que la densité de ces organismes reste élevée dans notre pays. La portée technique de nombreuses accréditations ne cesse d'augmenter, ce qui dénote une croissance constante de la demande dans tous les domaines d'accréditation. J'adresse mes remerciements aux organismes d'évaluation de la conformité accrédités pour leur précieuse coopération.

Pour leur engagement en faveur du bon fonctionnement du système d'accréditation suisse, j'exprime aussi mes sincères remerciements aux collaborateurs et collaboratrices du SAS, aux experts et expertes techniques travaillant sur mandat du SAS, aux membres des comités sectoriels du SAS, aux membres de la Commission fédérale d'accréditation (AKKO) ainsi qu'au Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et aux autres services fédéraux impliqués.

Meilleures salutations

Konrad Flück

5 Commission fédérale d'accréditation

6 Rapport de la présidente

9 Les membres

10 Faits et chiffres

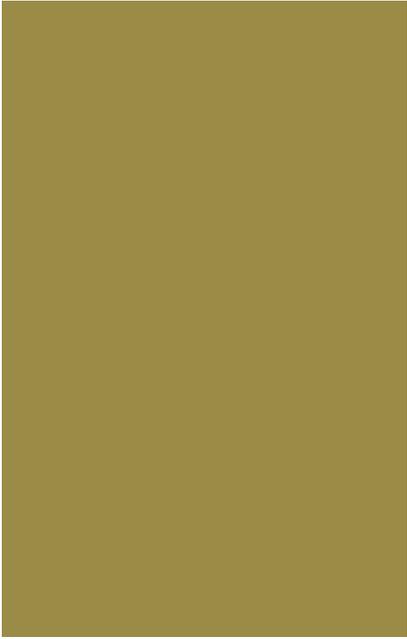
11 Un aperçu de l'essentiel

12 Les accréditations en chiffres

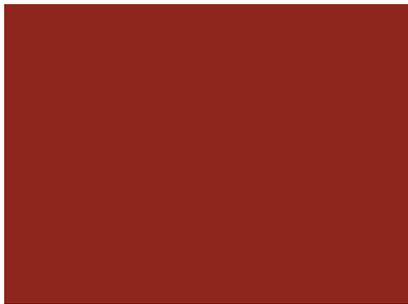
16 Coopération

17 Les comités sectoriels

20 Impressum



**Commission fédérale
d'accréditation**



Rétrospective sur une carrière riche d'expériences et de découvertes

C'est avec une certaine nostalgie que je quitterai mon activité au sein de la Commission fédérale d'accréditation (AKKO) à la fin de cette année, une activité qui m'a permis d'explorer de passionnants domaines de l'économie suisse et de faire la connaissance de nombreux collaborateurs, en personne ou par correspondance.



Katharina Rentsch Savoca
Présidente de l'AKKO

La commission fédérale d'accréditation (AKKO), instituée par le Conseil fédéral, représente les intérêts des associations économiques et des groupes d'intérêts ainsi que des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) à l'égard du SAS. Elle conseille le SAS, et, au cas par cas, les autorités concernées dans les questions fondamentales liées à l'accréditation dans le cadre des principes essentiels du système d'accréditation.

Mon engagement au sein de l'AKKO prendra fin cette année, le mandat étant limité à 16 ans. Après 8 ans en tant que membre de l'AKKO, j'ai pu approfondir encore davantage la collaboration avec le SAS durant la seconde moitié de mon mandat, en qualité de présidente.

La mission de l'AKKO est de conseiller le SAS dans ses diverses activités, et notamment en ce qui concerne l'égalité de traitement des organismes accrédités. Sa tâche principale consiste de ce fait à prendre position sur tous les rapports du SAS relatifs à une première accréditation, à un renouvellement d'accréditation ou à une extension importante de la portée d'accréditation. En tant que présidente, je me suis prononcée sur un peu plus de 1200 rapports depuis 2016. Le nombre de ces prises de position a varié entre 117 et 176 par an, notamment selon qu'une nouvelle version d'une norme d'accréditation a entraîné ou non une augmentation du nombre de demandes de décision. Comme je suis professionnellement responsable d'un organisme accrédité, une règle de récusation a bien entendu été définie afin que mon impartialité soit toujours garantie et que toutes les prises de position puissent se faire sans conflit d'intérêts.

Ces documents m'ont régulièrement accompagnée lors de mes trajets en train, entre mon domicile dans le Weinland zurichois et mon lieu de travail à Bâle. Ils vont certainement me manquer, mais j'espère que la lecture d'œuvres littéraires me permettra de passer agréablement le temps.

Toutes ces activités m'ont permis d'acquérir, au cours des dernières années, une très large vue d'ensemble de diverses branches de l'économie suisse qui ont besoin d'une accréditation dans le cadre de leurs activités nationales et

internationales, ou qui cherchent volontairement à faire attester la qualité de leur travail par un organisme externe. Aujourd'hui, je regarde par exemple les camions-citernes, les wagons de marchandises dangereuses ou les bijoux en or d'un tout autre œil qu'avant de faire partie de l'AKKO. Je connais en effet toutes les exigences que doivent respecter les organismes d'inspection des camions-citernes, les wagons de marchandises dangereuses ou les laboratoires d'analyse de l'or. Les organismes d'évaluation de la conformité dans les domaines de l'analyse chimique, de la médecine légale ou de la médecine de laboratoire m'étaient déjà familiers, du moins en partie, en tant que spécialiste de la médecine de laboratoire.

Si la qualité élevée du SAS est restée la même au fil des ans, certaines choses ont tout de même changé durant mes nombreuses années d'activité au sein de l'AKKO. En vertu de la norme ISO/IEC 17011 qui régit son organisation et son activité, le SAS est certes un organisme de la Confédération, mais il doit pouvoir prendre ses décisions en matière d'accréditation indépendamment de l'autorité à laquelle il est rattaché. Cette exigence a entraîné, en 2006, le transfert du SAS de l'ancien Office fédéral de métrologie et d'accréditation (METAS) au Secrétariat d'État à l'économie (SECO), afin d'éviter que le rôle important de l'étalonnage et de la traçabilité au sein de METAS ne puisse engendrer un conflit d'intérêts.

Ces dernières années, beaucoup d'énergie a également été investie dans la numérisation des travaux du SAS, ce qui a conduit à une simplification des processus et des procédures, dont j'ai également bénéficié dans ma fonction de présidente de l'AKKO.

Divers thèmes ont occupé l'AKKO très régulièrement au fil des ans, en particulier la très forte demande de premières accréditations, qui n'auraient pas été réalisables sans augmentation du personnel. Plusieurs demandes de renforcement des effectifs ont été approuvées par le Conseil fédéral et le Parlement, ce qui a permis au SAS de continuer à développer ses activités et d'élargir son offre à de nouveaux domaines.

Je ne voudrais pas manquer de remercier ici les nombreuses personnes qui, par leur soutien, m'ont facilité la tâche en tant que présidente de l'AKKO :

- les membres de l'AKKO, qui ont régulièrement pris position sur les rapports,
- les collaborateurs spécialisés du SAS, qui m'ont envoyé tant de rapports par courrier d'abord, puis par voie électronique, et qui me l'ont toujours signalé avec gentillesse quand l'un deux restait « bloqué » chez moi,
- les responsables d'évaluation qui ont contribué à lever les ambiguïtés en prenant position sur les questions de l'AKKO,
- les chefs de secteur du SAS qui, par leurs réponses pertinentes, ont dissipé tous les doutes que j'ai pu avoir sur l'égalité de traitement des organismes et qui ont présenté les nouveautés et les modifications dans leurs domaines respectifs lors des séances de l'AKKO, et
- Konrad Flück, le responsable du SAS, avec qui j'ai entretenu une excellente collaboration durant toutes ces années, et sans qui les préparatifs et la tenue des réunions de l'AKKO n'auraient pas été possibles.

Pour terminer, j'adresse à mon successeur (et actuel membre de l'AKKO) Hans-Jürg Weber tous mes vœux de réussite et d'épanouissement dans ses nouvelles fonctions.



Les membres

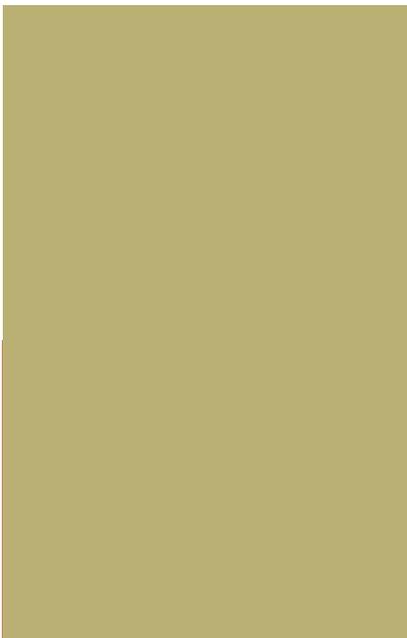
Nom, fonction et entreprise	Intérêts représentés
Présidente : Katharina Rentsch Savoca Prof. Dr. Cheffe de la médecine de laboratoire, Hôpital universitaire de Bâle	Santé
Vice-président : Daniel Burch Ancien chef de secteur, Swissmem	Economie
Dominique Barjolle Dr ing.-agr. Recherche agronomique, Université de Lausanne (UNIL)	Agriculture, producteurs de denrées alimentaires
Philippe Carlen Responsable Qualité – Environnement – Sécurité, Société suisse des entrepreneurs (SSE)	Construction
Stefano Dazio Responsable Industrie Suisse alémanique, Losinger Marazzi SA	Construction
Bruno Gmür Head Risk Engineering Switzerland, Zurich Compagnie d'Assurances SA	Assurance
Rudolf Horber, Dr. rer. pol. Ancien chef de section, Union suisse des arts et métiers (USAM)	Petites et moyennes entreprises
Ulrich Ritter Ancien directeur, SCONRAIL SA	Domaine ferroviaire
Babette Sigg Frank Présidente et administratrice, Forum suisse des consommateurs (kf)	Consommateurs/trices
Urs von Känel Responsable Test Center et Approvals, Juice Technology AG	Laboratoires d'essais et d'étalonnage accrédités
Hans-Jürg Weber Ancien responsable de laboratoire, maître de conférences, EPFZ	Alimentation en énergie électrique



[Pour plus d'informations](#)



Faits et chiffres





L'essentiel en bref

L'exercice 2023

Durant l'année sous revue, tant l'économie suisse que les autorités ont pu s'appuyer sur une infrastructure expérimentée et efficace de 733 organismes d'évaluation de la conformité (OEC) accrédités dans tous les domaines spécialisés. La demande de services d'accréditation est en constante augmentation.

En 2023, le nombre d'OEC accrédités a augmenté de 8, et 20 nouvelles accréditations ont été délivrées.

Au total, le SAS a mené 618 actions. Il a effectué 163 évaluations pour une première accréditation ou un renouvellement d'accréditation et 455 autres actions d'évaluation.

Parmi les OEC, 29 sont des organismes désignés qui exécutent des évaluations de la conformité de produits en tous genres dans 13 domaines techniques. Ces organismes ont été notifiés par la Suisse dans le cadre de l'accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM).

Les finances 2023

Accréditation	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023
Revenus (en mio de CHF)	9,1	9,3	9,6	9,9
Coûts (en mio de CHF)	11,6	11,7	12,5	12,9
Taux de couverture des coûts (en %)	78,2	79,5	76,8	76,7



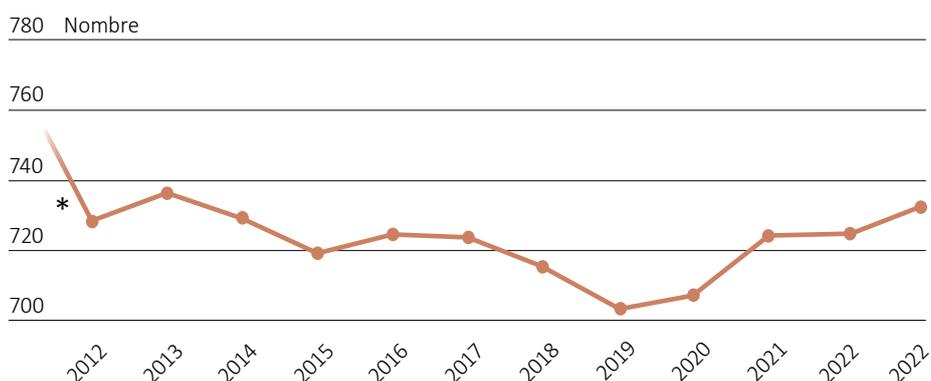
[Comptes d'État](#)
(voir tome 2A et 2B)

Le chiffre d'affaires budgété n'a pas été atteint de 2% et les charges de fonctionnement budgétées ont été inférieures de 1%.



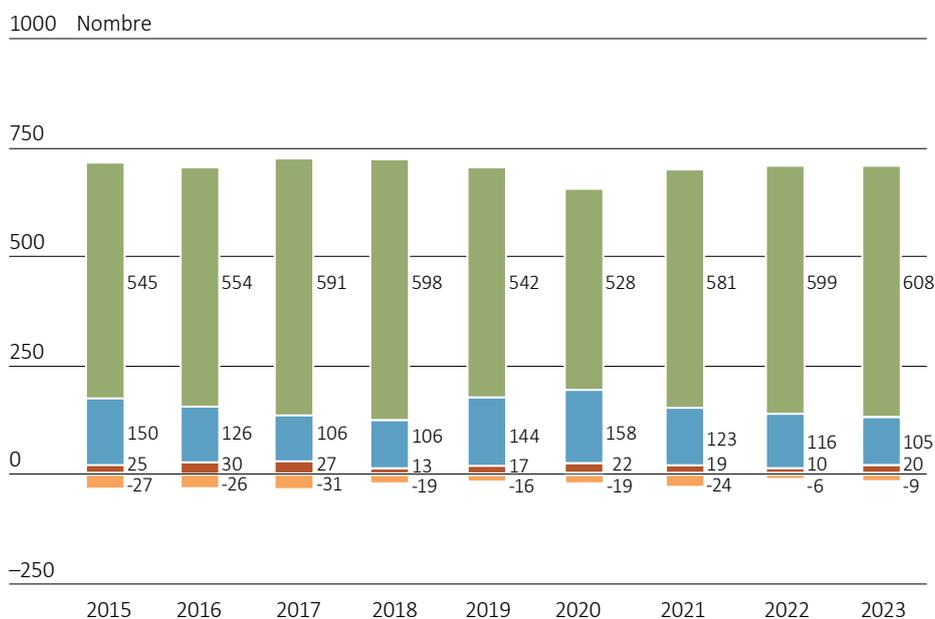
Les accréditations en chiffres

Evolution du nombre d'organismes accrédités en fin d'année



* En 2012, les organismes accrédités séparément pour la certification de systèmes de management de l'environnement ont été intégrés dans les accréditations pour systèmes de management de ces mêmes clients.

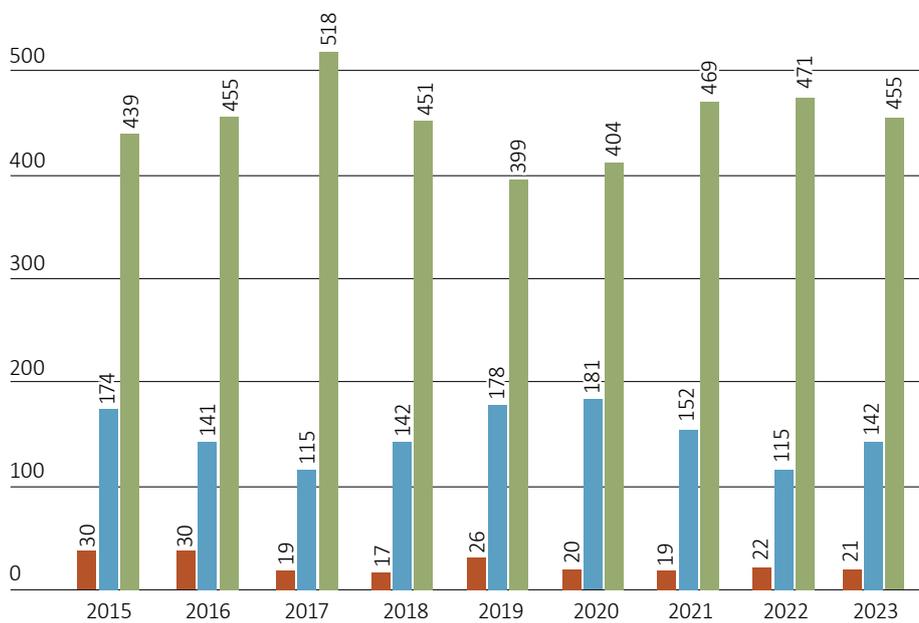
Répartition des organismes accrédités en fin d'année



- Nombre des premières accréditations prononcées
- Nombre des renouvellements d'accréditations prononcées
- Nombre d'organismes, où une autre action a été exécutée (principalement des surveillances) resp. où aucune action n'a eu lieu (en fonction de l'état dans le cycle d'accréditation)
- Nombre d'organismes qui ne sont plus accrédités et d'organismes qui ont été intégrés dans d'autres organismes

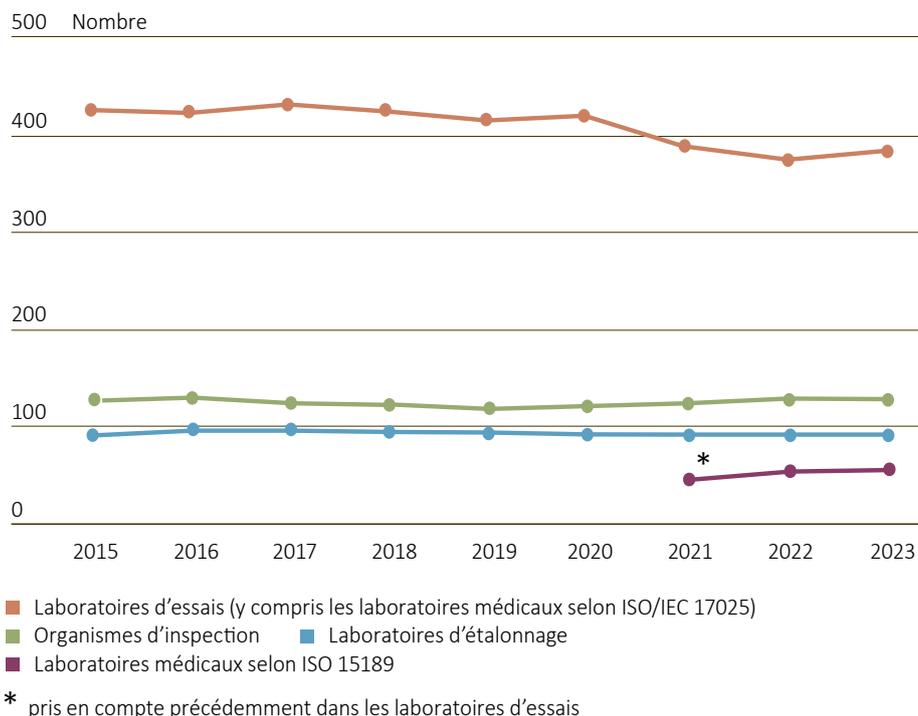
Actions exécutées

600 Nombre

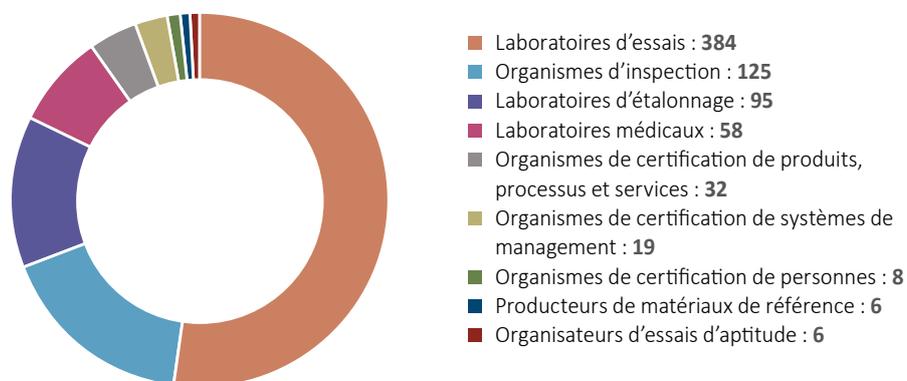


- Evaluations pour la première accréditation
- Evaluations pour le renouvellement de l'accréditation
- Autres actions

Evolution des différents types d'accréditation

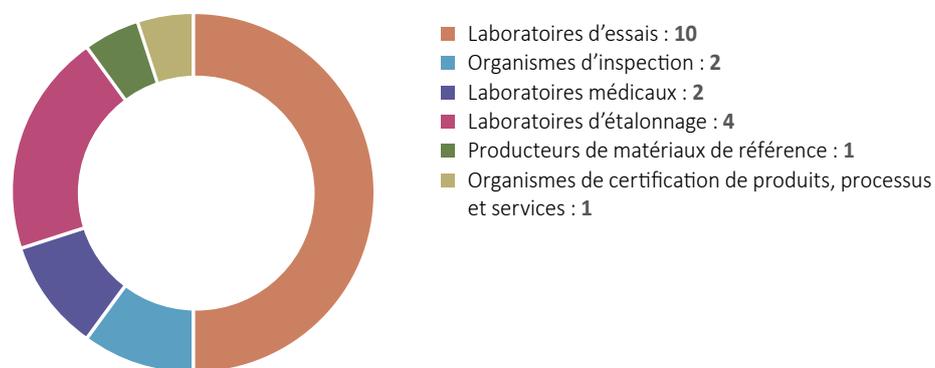


Répartition des organismes accrédités actifs selon le type d'accréditation à fin 2023

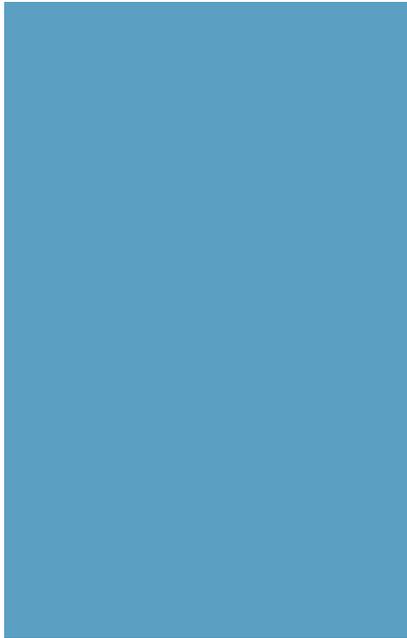


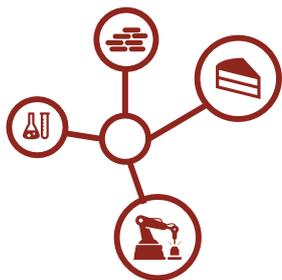
Total des organismes accrédités en 2023 : 733

Répartition des premières accréditations en 2023 selon le type d'accréditation



Total des première accréditations en 2023: 20





Comités sectoriels

L'objectif des différents comités sectoriels (CS) est d'interpréter les exigences des normes pour les domaines concernés ainsi que par rapport aux critères d'accréditation spécifiques et aux nouveaux développements. Les CS soutiennent ainsi le SAS dans la mise en œuvre et l'harmonisation des exigences pertinentes des normes au niveau national et international. Elles constituent un pont entre l'économie, les associations professionnelles, la Confédération, les cantons et le SAS. En conséquence, des experts de la branche, des représentants des associations professionnelles ainsi que des collaborateurs du SAS siègent dans les CS.

Les comités sectoriels et leur responsable



Matériaux de construction

Dr Nicolas Guscioni



Agriculture

Lorenz Roggli



Chimie

Manuela Quintilii



Denrées alimentaires

Dr. Barbara Plaschy,
Manuela Quintilii



Electrotechnique

Orlando Holenstein



Médecine légale et criminalistique

Simon Herren



Technologie de l'information

Thomas Hilger



Transport de personnes et marchandises

Paolo Pesenti



Etalonnage

Dr. Christian Hof



Essais destructifs et non destructifs sur matériaux

Stefano Bianchi



Médecine de laboratoire

Dr. David Rais



Certification

Stephan Gehrke

Informations des comités sectoriels

Ci-dessous sont présentées diverses nouveautés et décisions prises par certains des comités sectoriels.



Chimie

Responsable : Manuela Quintilii

Le sous-comité sectoriel Matériaux de référence a été constitué et a tenu sa première réunion, qui a rassemblé des experts de l'accréditation des producteurs de matériaux de référence selon la norme ISO 17034. Ce nouvel organe a pour vocation de soutenir le SAS dans les questions d'accréditation dans ce domaine, en vue d'harmoniser l'évaluation de la mise en œuvre des exigences. Pour atteindre cet objectif, les experts ont échangé leurs expériences, discuté d'aspects techniques et pris des décisions par consensus.



Étallonage

Responsable : Dr. Christian Hof

Lors de la dernière réunion, au printemps, Christian Hof a repris la direction du comité sectoriel Étallonage



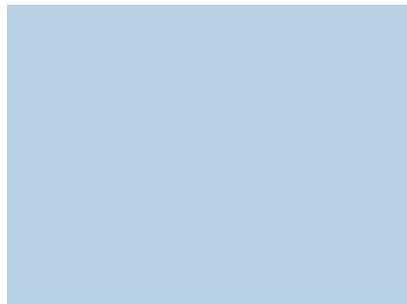
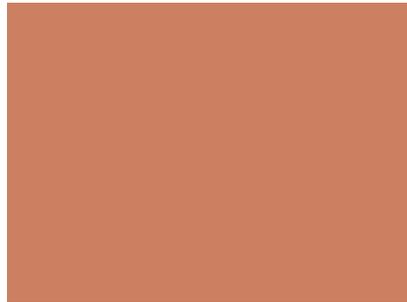
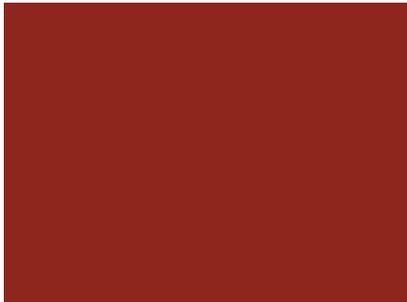
Médecine légale et criminalistique

Responsable : Simon Herren

Les membres du sous-comité sectoriel Chimie forensique/toxicologie (FCT) et Génétique forensique (FG) ont discuté des adaptations de l'ordonnance du DFJP sur les laboratoires d'analyse d'ADN (RS 363.11) concernant l'art. 3 (Exigences de l'analyse des échantillons de personnes) et des principales modifications et nouveautés de l'ordonnance sur les profils d'ADN (RS 363.1), à savoir :

- le phénotypage (caractéristiques extérieures visibles) : couleur des yeux, des cheveux et de la peau, origine biogéographique, âge ;
- la recherche en parentèle ;
- les règles d'effacement et la durée de conservation des profils d'ADN dans la banque de données ADN.

Les membres du sous-comité se sont par ailleurs attachés à déterminer l'impact du nouveau règlement européen relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (RDIV) pour les laboratoires médico-légaux en Suisse. Ils s'accordent sur le fait que les laboratoires médico-légaux menant des activités (cliniques et médico-légales) dans un contexte médical sont soumis à l'ordonnance sur les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (ODiv) (et au RDIV) pour cette « partie clinique ». À cet égard, ils ont décidé qu'il conviendrait d'informer les organismes d'évaluation de la conformité pendant les évaluations du lien possible avec l'ODiv (et le RDIV). Il semble par ailleurs judicieux de recenser et de classer les méthodes in-house en conséquence.

**Editeur**

Service d'accréditation suisse SAS
Holzikofenweg 36, CH-3003 Berne
Tél. +41 (0)58 463 35 11
www.sas.admin.ch

Responsable

Konrad Flück

Rédaction

Eliane Bossart
Traduction en français :
Service linguistique francophone –
SG DEFR

Collaboration

Konrad Flück
Prof. Dr. Katharina Rentsch Savoca
(Commission fédérale d'accréditation)
Collaborateurs du SAS

Design

SECO, secteur publications

Reproduction

Autorisée avec indication de la
source, justificatif souhaité

Droit d'image

Page de couverture : Shutterstock
Icônes : Shutterstock et SECO,
secteur publications

Edition

Mars 2024